

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	7 (1919)
Heft:	83
Artikel:	Correspondance
Autor:	Wintsch-Maléeff, Natalie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-254948

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

St-Gall) ; à Genève (assistance médicale, soit : services de bureau, Rayons Röntgen, infirmiers et infirmières¹) ; à Berne (administration municipale : 1800 à 8000 fr.). D'autre part, à la Chaux-de-Fonds, où les femmes sont employées comme les hommes dans les bureaux de greffe et de justice de paix, l'enquête signale une inégalité ; la moyenne annuelle pour les hommes étant de 2400 et pour les femmes de 1800 (nous espérons que ces chiffres ont été relevés depuis 1917!!) ; et l'on ajoute que les augmentations annuelles sont plus faibles pour les femmes que pour les hommes. Dans l'Administration communale de Neuchâtel-Ville, les femmes n'accèdent qu'aux fonctions de commis et de dactylographes, où leur paye est de 1 fr. par jour inférieure à celle de leurs collègues masculins (7 et 6 fr.) ; mais au moment où l'enquête fut faite, une femme occupait comme remplaçante, et à titre purement provisoire, un poste de fonctionnaire du Département de l'Instruction publique, poste qui émargeait régulièrement au budget pour 3780 fr. et qui lui valait à elle... 1800 fr. !! Et la pauvre petite ne se révoltait pas trop contre cette criante injustice, une des plus frappantes et des plus typiques que nous ayons rencontrées, parce que, disait-elle naïvement « une jeune fille de 20 ans et un père de famille comme ceux auxquels ce poste est destiné ne peuvent pourtant pas gagner la même chose... Ce ne serait pas juste... »

III. Commerce et industrie.

C'est dans ces catégories de professions qu'il a été le plus difficile au cours de notre enquête d'obtenir des précisions. Car, tandis que dans les professions précédemment examinées, il était toujours possible de s'appuyer sur un texte officiel, loi ou règlement, ici il ne fallait compter que sur des renseignements oraux, se contredisant souvent les uns les autres, dépendant de la bonne volonté des personnes interrogées, ou de leur connaissance technique des conditions du travail, variant de façon parfois surprenante d'une maison à l'autre... Aussi ne pouvons-nous que répéter l'imprudence qu'il y aurait à généraliser les chiffres qui vont suivre, et qui sont cités à titre d'exemples constatés, et non pas de règle fixe.

Les maisons de commerce qui emploient au même travail des hommes et des femmes sont les banques et les bureaux. Dans les magasins, le travail est différent. Hommes et femmes pratiquent également la tenue de livres, la correspondance, la sténo-dactylographie, mais sont inégalement payés. Voici des chiffres :

A Berne :

Hommes ... de 180 à 265 fr. par mois
Femmes ... de 130 à 200 fr. par mois²

Le cas a été cité d'une femme gagnant de 60 à 120 fr. pour le même travail payé de 250 à 300 fr. à son collègue masculin !

A St-Gall :

Hommes ... de 175 à 400 fr. par mois
Femmes ... de 125 à 200 fr. par mois

A Locle :

Hommes ... de 80 à 250 fr. par mois
Femmes ... de 50 à 180 fr. par mois

A Genève :

Hommes ... de 150 à 275 fr. par mois
Femmes ... de 125 à 200 fr. par mois

Voici, encore pour cette même ville, les chiffres beaucoup plus récents (mai 1919) des salaires initiaux que comporte la convention signée par la Société genevoise de commerce de détail et l'Association des Commis :

Apprentis et apprentices ... 30 et 50 fr. par mois

Débutants, débutantes et aides de bureaux (après apprentissage ou à la sortie d'une école de commerce) :

Hommes de 100 à 150 fr. par mois

Femmes de 85 à 125 fr. par mois

Employés (vendeurs, vendeuses, caissiers, caissières, etc.)

Hommes de 190 à 275 fr. par mois

Femmes de 170 à 250 fr. par mois

Sténo-dactylographes, hommes et femmes : de 170 à 225 fr. par mois¹. (A suivre.)

E. Gp.

CORRESPONDANCE

Mademoiselle,

Je ne puis laisser passer sans réponse les « Notes d'actualité » parues dans le *Mouvement Féministe* du 10 juin dernier. Par souci d'impartialité, vous faites part à vos lecteurs de l'opinion de *Jus Suffragii*, qui déclare que la « nationalisation » des femmes en Russie est du « domaine de la légende ». Un Dr Rickmann, de la « Société anglaise des amis des victimes de la guerre », qui a travaillé sur le Volga en 1916-18, a parlé, de son côté, de confusion avec « le divorce et le mariage faciles », institués par le pouvoir bolchévik. D'autre part, on nous a constamment objecté que jamais Lénine n'avait fait un décret central nationalisant les femmes.

Voyons une fois de plus ce qui en est.

Il n'y a pas eu, en effet, de décret « national » au sujet des femmes. N'empêche qu'il y a eu, en quantité de localités, des décrets « locaux » qui « socialisent » les femmes. On joue sur les mots, mais cela ne suffit pas pour faire disparaître les faits.

Je rappelle le télégramme qu'a envoyé au War Office, le 11 janvier 1919, le général Poole, en parlant de la Russie centrale : « On a la preuve que des commissariats d'amour libre ont été institués en différentes villes, et des femmes honorables ont été fustigées pour avoir refusé de s'y inscrire. Le décret de la nationalisation des femmes a été appliqué et différentes expériences ont été faites de nationaliser les enfants. » (*Livre blanc anglais*, document 21).

Signalons le message envoyé par l'archevêque d'Omsk au pape, aux archevêques de Paris, Londres, New-York, aux métropolites de Belgrade, Bucarest et Athènes, et à tous les patriarches d'Orient, où nous lisons entre autres : « Les bolchéviks commettent des infamies religieuses, proclament la nationalisation des femmes, professent la licence des moeurs. »

Plusieurs Suisses revenus récemment de Russie nous ont confirmé personnellement que des violences sans nom — couvertes par des décrets ou sans décret — ont été souvent commises sur des femmes par des bolchéviks. Le pasteur B., de Moscou, actuellement à Lausanne, a assisté à des rafles au sortir des théâtres et cinémas. Un groupe de gens est entouré par des matelots et gardes rouges. Les hommes et les vieilles sont chassés ; toutes les autres sont emmenées dans les casernes. Quelques jours plus tard, elles sont jetées sur le trottoir. Beaucoup deviennent folles, d'autres se suicident.

C'est encore un médecin danois, le Dr Berensted, dont le témoignage vaut bien celui du Dr Rickmann, qui a relaté le fait qu'à Kieff, tout récemment encore, selon un décret publié dans tous les journaux de la région, les femmes de 18 à 35 ans devaient se présenter, chaque semaine, pour une durée de trois heures, pour des rendez-vous obligatoires avec des hommes. L'homme et la femme sont soumis à un examen médical ; aux médecins, ayant collectivement refusé de faire cet examen, fut appliquée la loi des travaux forcés. Est-ce cela que le Dr Rickmann appellera un mariage facile — un mariage de trois heures ? Et le divorce facile, est-ce celui que peut consacrer un garde-rouge, sur place, pour le prix de trente à soixante kopeks, comme à Rostow ?

Jus Suffragii parle de grossières plaisanteries à propos du « décret de Samara » (sur la « nationalisation des femmes ») qu'auraient promulgué les anarchistes de cette ville pour parodier les bolchéviks, leurs ennemis. Que de confusions voulues ! A l'époque où le décret de Samara fut affiché, les anarchistes étaient les alliés des bolchéviks, et à Samara, les maîtres de la ville, avec l'appui des Soviets. Ce n'est que quelques semaines plus tard, vers le 15 février 1918, alors que le décret est du 1^{er} janvier, que les anarchistes se sont brouillés avec les bolchéviks. Il ne s'agit donc nullement de parodie, mais d'un régime voulu, et encore établi en d'autres endroits.

Je ne citerai plus qu'un témoignage, mais il est d'importance. Il est relevé de la *Krasnaja Gazeta* (*Gazette rouge*), journal bolchévik, qui communique un décret du commissaire Rogatine, à Vladivostok, installant un « comité de femmes » pour rapporter sur les effets

¹ On signale, il est vrai, ici, une différence de 10 fr. entre le traitement maximum d'un infirmier (120 fr. par mois) et d'une infirmière (110 fr.), mais cette différence se justifie par le fait que, dans certains établissements hospitaliers, des travaux pénibles de nettoyage et de jardinage peuvent être demandés aux hommes et jamais aux femmes.

² En raison de l'élévation constante des salaires, ces chiffres vieux de 18 mois doivent être augmentés au moins de 10 à 20 % pour être exacts. Mais la disproportion s'est maintenue.

¹ Journal de Genève du 19 mai 1919.

de la « nationalisation des femmes » et suspendant celle-ci. Voici le qu'on ajoute dans le journal bolchévik :

« Il est à craindre que dans la province de Wladimir le décret sur la nationalisation des femmes n'ait produit une confusion lamentable des notions juridiques sur l'inviolabilité des personnes. Quelques jours après la promulgation de ce décret du Soviet (que les femmes ignorent unanimement), deux étrangers que nul ne connaît arrivèrent en ville et saisirent les deux filles d'un camarade non-bourgeois, en exigeant que les deux jeunes filles se soumettent sans cérémonie, puisqu'elles n'avaient pas observé la loi de l'enregistrement.

« Les camarades Iablonovsky et Gouriakine, qui furent juges dans cette cause, décidèrent que les jeunes filles devaient se soumettre. Elles furent emmenées de force et personne ne les a revues. Ceci fut fait en vertu de la nationalisation des femmes.

« Les enthousiastes de cette loi — tous hommes naturellement — attaquaient des villages entiers, enlèvent les jeunes filles et demandent des preuves qu'elles n'ont pas plus de dix-huit ans. Comme ces preuves sont difficiles à donner, beaucoup de jeunes filles sont emmenées ; il en résulte des suicides et meurtres nombreux. Dans la ville de Kovroff, une campagne régulière, qui n'a d'équivalent que la guerre de Troie, fut menée par les parents vengeant leurs filles contre les persécuteurs. »

Les Soviets obligés devant les résistances de rapporter les mesures prises par des autorités bolchéviks, n'est-ce pas la preuve que ces mesures ont bel et bien été prises ?

Croyez bien que j'aimerais mille fois mieux que tout fût légende dans cette question. Mais la concordance de multiples faits et témoignages ne nous permet pas d'accepter cet oreiller de paresse, quand des femmes et des enfants souffrent.

Lausanne.

Dr NATALIE WINTSCH-MALÉEFF.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — Des rapports annuels sur l'activité de l'Union pendant l'année 1918-1919, nous extrayons les renseignements suivants :

Le nombre des membres de l'Union a sensiblement augmenté depuis janvier, depuis, peut-on dire, que l'idée fut émise d'une élévation de la cotisation, et que certains membres cherchèrent à parer à ce danger en augmentant, plutôt que le taux de cette cotisation, le nombre de celles qui la payeraient. Augmentation très réjouissante, assurément, mais qui pose toujours plus nettement devant le Comité le devoir de donner à tous ces nouveaux membres, d'une part la compréhension juste de ce qu'est l'Union, et d'autre part le travail fécond à accomplir que beaucoup comptent trouver en y entrant. Et il n'est pas toujours facile de faire concorder exactement les désirs et la bonne volonté avec les circonstances qui se présentent ! C'est cependant en songeant au développement social, à l'éducation civique des membres de l'Union, en cherchant à les intéresser, soit à de fortes personnalités féminines mal connues et dont l'exemple de vie est un enseignement, soit aux grands problèmes actuels qui préoccupent l'opinion publique, et dont aucune femme n'a le droit de se déclarer insouciante, qu'ont été organisées deux séries de conférences. La première, qui a coïncidé avec les thés de membres du premier jeudi de chaque mois, a évoqué les belles figures de Florence Nightingale (Mme Pommier), Frances Willard, la baronne de Suttner (Mme Meyer), Joséphine Butler (Mme Fatio-Naville), Mme Beecher-Stowe (Mme Serment-Monnier), Susan B. Anthony (Mme Gourd), Elizabeth Blackwell (Mme Haltenhoff), série à laquelle a été adjointe Mme Munier-Romilly (Mme Emilie Gautier), une de nos femmes-peintres genevoises. La seconde série a surtout comporté des conférences organisées de concert avec l'Association pour le Suffrage féminin, avec laquelle l'Union est en rapports intimes et étroits, comme la Représentation proportionnelle, la Revision de la Constitution, etc. — Dans le domaine du travail effectif, la bonne volonté de collaboration de nos membres a pu s'exercer à l'occasion de la vente des timbres et des cartes *Pro Juventute*, vente qui, grâce à l'énergie persévérente de Mme Rappaport et de ses principales aides, a procuré, tout spécialement cette année, de belles vacances de plein air et de soleil à beaucoup d'enfants, et qui, surtout, a permis la création de l'Office central des Apprentissages. C'est, en effet, grâce à l'initiative de l'Union qu'a été créé ce Bureau, appelé à rendre les plus grands services en dirigeant vers les professions qui offrent le plus de conditions de succès, et qui répondent le mieux à leurs aptitudes, des apprentis des deux sexes — on pourrait dire de tout âge, puisque son but est de conseiller et d'encourager non seulement des enfants, mais aussi des femmes que leur éducation n'a pas préparées à gagner leur vie, et qui voudraient maintenant réparer cette erreur en apprenant un métier. L'Office des Apprentissages, qui a deux secrétaires : Mme Guibert et M. Bonifas, est administré par un Comité où se trouvent représentés tous les milieux officiels et privés, sociaux, éducatifs, professionnels, dans un esprit de très sympathique solidarité. — L'autre objet, qui a beaucoup occupé le Comité durant toute cette dernière année de travail, a été la question morale, si complexe, si enchevêtrée dans les domaines juridique et économique... que l'on ne sait pas toujours par quel côté l'aborder, et qu'il est difficile de citer des résultats tangibles obtenus. L'adhésion au Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale, à la Société suisse de lutte contre les maladies vénériennes, fort utile en elle-même, ne peut suffire comme acte direct de défense : mais comment agir ? — En attendant la possibilité de reprendre et de réorganiser la maison des Pépates sur des bases différentes, l'Union a adhéré à la Coopérative

d'habitations ; elle appuie également les efforts de la Ligue des Femmes abstinents pour la création d'une crèmerie antialcoolique au Parc de la Grange ; elle est représentée dans la Commission d'étude convoquée par la Société d'Utilité publique pour la création d'un enseignement ménager obligatoire, etc. Et enfin, elle a réorganisé, grâce à un legs de Mme de Stoutz, son fonds de prêt, qui peut rendre de grands services à des personnes momentanément gênées. — Le Comité de la Section de Lecture qui fonctionne comme Commission de la Bibliothèque, a, comme d'habitude, assumé la tâche d'organiser le service de la bibliothèque, avec le concours de personnes de bonne volonté, et celle, qui n'est pas toujours facile, d'alimenter celle-ci au mieux de l'état de la caisse et des désirs souvent contradictoires des membres qui s'en servent ! Il a été cependant dépensé pour plus de 230 fr. de livres nouveaux, grâce au produit d'une conférence de M. L. Choisy sur Sainte-Beuve et Mme Courjard, et l'on sait qu'à partir de janvier 1920 des personnes étrangères à l'Union seront admises, moyennant un abonnement spécial, à profiter des ressources de cette bibliothèque très bien fournie. — L'activité de la Commission des Assurances s'est continuée dans la même ligne que par le passé : faire connaître les avantages de l'assurance-maladie et engager les femmes à en profiter pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Cette propagande s'est faite par des causeries, des articles de journaux, voire même par des devinettes (rébus, charades) dans des revues populaires ! Et la Commission, qui ne craint décidément pas la propagande à l'américaine, étudie soit l'élaboration d'un « jeu de l'Oye » où seraient mis en vedette les bienfaits de l'assurance, et les inconvénients et les malheurs qui menacent les imprévoyants ! soit celle d'une saynète à représenter dans des milieux populaires. Mais pour tout cela, il faut de l'argent, et la Commission a voulu d'abord se créer un petit fonds à elle plutôt que de vivre uniquement sur la modeste subvention annuelle accordée par l'Union : c'est pourquoi elle a organisé, avec le concours de Mme Henri Reverdin, une charmante séance de lecture et de récitation sur ce sujet : *l'Enfant*, dont le produit a immédiatement permis l'achat de quelques livres de fonds, noyau d'une petite bibliothèque spécialement consacrée aux assurances sociales. La Commission s'est intéressée à l'activité de la Société protestante de Secours mutuels, à laquelle elle a réussi à créer des sections dans des paroisses de campagne ; au projet de loi sur l'assurance scolaire en discussion au Grand Conseil ; et enfin, élargissant son cadre d'action, elle s'est attaquée à la grosse question, si fort d'actualité, de l'assurance-vieillesse et invalidité. C'est elle qui avait prié l'Union des Femmes de demander à l'Alliance, lors de son Assemblée extraordinaire de janvier, de prendre en main cette question au point de vue féminin, comme elle l'avait fait jadis pour l'assurance-maladie — demande qui a été acceptée, et qui a abouti à la formation d'une Commission spécialement chargée de suivre la question dont fait partie la présidente de la Commission genevoise. — Le Secrétariat des Intérêts féminins, qui sert de Bureau de renseignements pour la Commission des Assurances, voit son activité augmenter à mesure qu'il est davantage connu : sa bibliothèque notamment a été beaucoup plus utilisée durant cette seconde année de son existence. Elle possède actuellement 240 volumes de documentation féminine et féministe, et une assez importante collection de journaux sociaux, féminins et féministes, que l'on peut consulter sur place. Un très beau don de Mme Vidart a été cause de cet agrandissement de la bibliothèque, dont il est à souhaiter que les travailleurs féministes profitent toujours davantage. — L'Ouvroir a vu, après de longues discussions, changer ses destinées à la fin du printemps 1919 ; c'est-à-dire que, créé comme œuvre de guerre, il n'a pu subsister sur le même pied, la guerre une fois finie. Mais comme, d'autre part, son Comité directeur a estimé qu'il correspondait encore à des besoins urgents (de novembre à mars il avait employé 200 ouvrières !) et comme l'Union des Institutrices primaires, qui n'a pas cessé de le subventionner avec un admirable dévouement, était disposée à lui continuer son concours, il a été décidé de le maintenir, en réorganisant différents points de son administration intérieure. Ses dépenses se sont élevées à 7.000 fr. de salaires et 6.000 fr. d'achats d'étoffes, et ses recettes à 12.000 fr. de vente et de commandes, dont la plus grosse part lui fut fournie par la Croix-Rouge. Une initiative intéressante fut prise par lui : celle d'une unification des tarifs de façon entre les principaux Ouvroirs de Genève, qui aboutit à la fixation par ces diverses organisations d'un salaire minimum pour chaque catégorie d'objets. — Le Bureau de Placement, enfin, qui a laissé complètement de côté le placement des domestiques pour se consacrer à celui des femmes, si nombreuses aujourd'hui, que la guerre oblige à chercher du travail, a reçu 172 demandes provenant surtout de Genevoises, de Confédérées et de Françaises. La majorité demandait des places, soit de dames de compagnie, soit de gouvernantes, soit encore cherchait du travail de bureau. A ces 172 demandes n'ont correspondu que 75 offres de place, dont quelques-unes n'étaient guère acceptables, mais dont une en revanche provenait de la Bibliothèque publique de Genève cherchant une bibliothécaire. Les placements sont évidemment rendus très difficiles par le fait que nombre des « clients » du Bureau ne sont plus jeunes, et que beaucoup n'ayant pas de métiers propres, se déclarent « aptes à tout » ! Une trentaine de placements cependant ont été faits, du travail de bureau, des journées, des commandes, ont été procurées, et enfin, dans quelques cas, la Commission du Bureau a payé du travail à la Goutte de Lait, par exemple, à quelques personnes que l'enquête — car les enquêtes sont un des services importants du Bureau — ont révélées, en avoir un urgent besoin. La sympathie rencontrée au Bureau, les conseils qui y sont donnés, lui ont aussi valu la reconnaissance de bien des femmes seules et inquiètes de l'avenir.